



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Burkina Faso

Question écrite n° 46234

Texte de la question

M. Pascal Terrasse attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation au Burkina Faso. Le 8 avril 2000, une marche pacifique du collectif des organisations démocratiques a été durement dispersée. Une trentaine de blessés était à déplorer dans les rangs des manifestants. A la suite de ces événements, des affrontements ont opposés ces derniers aux forces de l'ordre. Le jeudi 13 avril, une partie des dirigeants du collectif des organisations démocratiques a été arrêtée. Considérant l'importance que la France attache à ses relations diplomatiques avec le Burkina Faso et devant la discrétion observée sur ces événements par la communauté internationale, il lui demande de bien vouloir manifester son attachement au respect des droits de l'homme en Afrique.

Texte de la réponse

La manifestation organisée, le 8 avril 2000, par le collectif d'opposition, qui regroupe des syndicats, des associations de journalistes, des partis politiques et des associations de défense des droits de l'Homme - constitué à la suite de la mort, dans des circonstances suspectes, du journaliste Norbert Zongo (13 décembre 1998) pour obtenir l'élucidation des affaires judiciaires pendantes - s'est terminée par des affrontements et d'importants dégâts au domaine public et aux biens privés. Les services de police ont perquisitionné dans les locaux du mouvement burkinabé des droits de l'homme et du peuple (MBDHP) et interpellé 21 personnes sympathisantes du collectif, dont les responsables avaient décrété une grève générale de 72 heures. Parmi eux, figure M. Halidou Ouedraogo, président à la fois du collectif et du MBDHP, placé en garde à vue le 13 avril, mais libéré le 15 avril avec quatre autres responsables, grâce à la médiation, auprès du chef de l'Etat, de Me Hermann Yaméogo, président de l'Alliance pour la démocratie et la Fédération/Rassemblement démocratique africain - ADF/RDA. Le dialogue, interrompu depuis un an entre le pouvoir et l'opposition, a été réamorcé, le 9 mai 2000, lors d'une rencontre entre le président Blaise Compaoré et la délégation du collectif conduite par M. Halidou Ouedraogo. Ce dialogue, qui peut être considéré comme une négociation politique, s'est poursuivi par une série de réunions de travail et a donné lieu à un procès-verbal. Lors d'une seconde rencontre, le 27 mai, les autorités ont levé les sanctions prises, le 3 janvier 1999, à l'encontre des militants arrêtés, suite à une manifestation, et accepté qu'un nouvel accord de siège lie l'Union inter-africaine des droits de l'homme (UIDH) et le Burkina Faso. Les élections municipales anticipées, qui se tiendront le 30 juillet prochain, et les législatives, également anticipées, qui auront lieu vers la fin de l'année, devraient permettre une meilleure représentation de l'opposition et créent les conditions favorables à un retour à une vie politique plus apaisée. Le Gouvernement suit avec attention l'évolution intérieure du Burkina Faso et notre ambassadeur à Ouagadougou veille, lors de ses rencontres avec le chef de l'Etat ou les autres personnalités de ce pays, à manifester l'attachement de la France au respect des droits de l'homme.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Terrasse](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46234

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mai 2000, page 2930

Réponse publiée le : 26 juin 2000, page 3794